

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2016

Le conseil municipal, dûment convoqué le 28 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE. - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Patrice LAPIERRE - Martial FAILLET - Elizabeth MAQUET - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET

Excusés : Marie-Jeanne LIATOUT (pouvoir à JM MANGEOT) - Laurent DUTKIEWICZ (pouvoir à Thierry DUSSAUGE)

Absents : Norberto DIAS - Michèle PAEMELAERE

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Monsieur Jean-Marie MANGEOT fait une remarque sur le compte rendu du 8 décembre 2015. Il n'est pas indiqué que Monsieur PERRIN, Trésorier a motivé sa demande d'indemnités qui lui a été refusée lors de la séance du 20 octobre 2015.

Mesdames BOSC, GRAD et LIOTARD, enseignantes de l'école viennent présenter leur projet de classe découverte qui se déroulera à Courchevel du 6 au 10 juin prochain. 74 élèves sont concernés par ce projet. Des manifestations et demandes de dons ont été faites et il reste 170 € par élève à la charge des familles. Les enseignantes sollicitent une subvention auprès de la commune pour faire baisser ce coût.

Monsieur le Maire indique que les commissions scolaire et finances vont se réunir pour étudier cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE

Il est envisagé de rénover l'école, en améliorant les performances énergétiques avec la reprise de l'isolation thermique, du chauffage, l'éclairage des classes, de l'acoustique de la cantine, de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le mur qui va remplacer les cyprès dangereux dans la cours de l'école, la couverture de la cours, les volets vieillissants.

Le coût total de ce projet est estimé à 310 000 € HT.

Pour la réalisation de ces travaux, il est sollicité une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) pour la rénovation de l'école avec un taux de 45 % sur un montant plafond de 310 000 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Ce dossier n'étant pas finalisé, il sera présenté à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à un jugement du Tribunal en date du 23 septembre 1999, celui-ci n'a jamais été transcrit sur le cadastre. Monsieur MECHOUD, propriétaire concerné pour partie de ce chemin demande que la procédure de transcription du jugement soit mise en œuvre à ces frais. L'assemblée donne son accord de principe pour une cession gratuite de la partie concernée étendue jusqu'à la limite de voirie avec tous les frais à la charge de l'acquéreur.
- Monsieur le Maire présente les travaux qu'il va proposer à l'équipe municipale dans les prochaines années :
 - ❖ 2016 : extension du parking de la gare subventionnée par la Région (50%) et le Conseil Départemental (15%)
 - ❖ 2017 : rénovation de l'école, subventionnée par la DETR et demande à faire auprès du Conseil Départemental en 2016
 - ❖ 2018 : aménagement du cœur de village, subventionné par le Conseil Départemental (accord 30% sur un montant de 400 000€ HT) et demande DETR à faire en 2017
- Monsieur MANGEOT signale la voirie endommagée par les travaux du lotissement Le Petit Bertin. Il fait état de la dangerosité des marches de l'église. Cet escalier serait à remettre aux normes et fait partie de l'aménagement d'ensemble de l'opération cœur de village. Une réparation provisoire peut être réalisée en attendant la réalisation du programme.
- Le 20 janvier, la DDT et les architectes conseil vont assister les élus pour recevoir chaque architecte et promoteur qui présenteront leur projet pour le terrain MORAND/ORCEL.
- La boulangerie a été placée en redressement judiciaire, un courrier va leur être adressé pour fixer un rendez-vous en mairie.
- La Direction Générale des Finances Publiques a informé de la mise en place de réclamation collective en matière de taxe foncière suite à la reconnaissance du caractère de calamité agricole.
- Monsieur le maire demande l'accord de principe pour accepter le devis pour l'achat de jeux extérieurs d'un montant de 39 674,40 € TTC en sachant qu'il faudra rajouter 15 000 € au budget 2016 afin de prévoir l'aménagement de l'aire de jeux. Par 4 abstentions (dont 1 pouvoir) et 9 pour (dont 1 pouvoir), l'opération d'achat est validée.
- La commune de VONNAS a adressé ses remerciements pour la réponse favorable à son intégration à la future intercommunalité.
- Madame BARBECOT signale que le restaurant LA COLONNE va changer d'exploitant. Le concert de CUIVRES EN DOMBES aura lieu le 28 juillet 2016 à 17h. Les vœux de maire se dérouleront samedi 9 janvier à 17h.
- Monsieur DUSSAUGE fait état d'un bilan positif suite aux avertissements donnés sur le stationnement des véhicules mal garés.
- Madame PEGOURIE fait part de l'avancement du dossier de DUP pour le terrain du cimetière.
- Monsieur NOUET demande l'élimination des TAGS sur le vestiaire de foot. Il signale que le chemin de randonnée du Bayet a été détourné. Un courrier sera adressé au propriétaire, aucune autorisation n'ayant été donnée.

La séance est levée à 23h 30.